



Commune de Contern

Administration communale

Demande de permis de construire

Au Bourgmestre de la
Commune de Contern
4, Place de la Mairie
L-5310 Contern

Je soussigné(é).....
demeurant à (code postal – localité).....
rue et numéro..... tél. :.....

demande la délivrance d'un permis de construire pour les travaux définis au dossier ci-joint et concernant

- Construction nouvelle.....
- Démolition.....
- Transformation.....
- Reconstruction partielle / totale.....
- Installation d'un échafaudage pour façade / toiture.....
- Annexe
- Abri de jardin.....
- Autre.....

à entreprendre sur un terrain sis à
rue et numéro.....

Ce terrain figure au cadastre de la Commune de Contern sous le numéro de
la sectionde.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement communal relatif au permis de construire, ainsi que les dispositions spéciales.

.....,le

.....

(signature)

Annexes : pièces requises voir feuille ci-après



Pièces à joindre à la demande

- 1 certificat de l'O.A.I.(pour les constructions dont la valeur dépasse le montant de 6197.34 Euros, hors TVA, indice 100 ($652.16 * 6197.34 = 40.416,57$ Euros)
- 2 extraits cadastraux (échelle 1/2500 resp. 1/500)
- 2 plans de situation avec implantation du bâtiment (échelle 1/500 ou 1/250) reprenant la construction projetée avec ses dimensions principales, les marges de reculement frontales, latérales et postérieures, les terrains respectivement bâtiments adjacents de part et d'autre au projet, le domaine public avec trottoir, chaussée, bande de stationnement et bacs à verdure
- 2 plans de construction : vues en plan, coupes, façades etc (échelle 1/50 ou 1/100)
- 2 plans des aménagements extérieurs (échelle 1/250) montrant le terrain à bâtir, la construction, l'accès au garage, l'accès à la maison, les terrasses, tout autre dépendance ou aménagement éventuel, les plantations existantes ou prévues
- 2 plans détaillés contrôlables avec calcul des surfaces d'étages et surfaces scellées, places de stationnement et surfaces vertes
- 2 plans concernant d'éventuels travaux de déblai ou de remblai
- 2 plans d'évacuation des eaux usées et pluviales et réseaux des infrastructures techniques existants et projetés
- 1 copie de la permission de voirie délivrée par le Ministre des Travaux Publics pour toute construction aux abords d'une rue de l'Etat
- 1 calcul du volume total des constructions

1 version digitale des plans de construction.

Le certificat de performance énergétique pour un bâtiment d'habitation doit être joint à la demande

- dans le cas de la construction d'un bâtiment d'habitation neuf, par le promoteur du projet, et à défaut, par le futur propriétaire respectivement syndicat des copropriétaires du bâtiment d'habitation;
- dans le cas d'une extension, d'une modification ou d'une transformation substantielle d'un bâtiment d'habitation par le propriétaire respectivement syndicat des copropriétaires du bâtiment d'habitation si le volume bâti chauffé brut de l'extension > 75 m³

Pour les constructions érigées aux abords d'une route d'Etat ou d'un chemin repris, une demande est à adresser également à :

**L'Administration des Ponts et Chaussées
Service Régional Luxembourg**

**7-15, rue Albert 1er
L-1117 Luxembourg**

Tél. : (352) 2846-2600

Fax : (352) 262563-2600

Email : srlu@pch.etat.lu